



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense

Question écrite n° 88286

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de la défense sur le décret n° 2015-1095 du 31 août 2015 créant le Conseil national consultatif pour la biosécurité. Il souhaite savoir si, conformément à l'article 2 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, la création de cette instance a bien fait l'objet d'une étude préalable permettant de vérifier que la mission qui lui est impartie répond à une nécessité et n'est pas susceptible d'être assurée par une commission existante. Si tel est le cas, il souhaite que lui soit communiquée une synthèse des résultats de cette étude, ne se limitant pas aux quelques éléments mentionnés dans la notice du décret.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88286

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6936

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)